



DIRECTION
GÉNÉRALE
DE L'OFFRE
DE SOINS

Groupe technique

-

Evolution des modalités de financement des transports inter établissements Champs SSR - psychiatrie

-

20 décembre 2018



Contexte et objectifs :

- Suite à la réintégration des dépenses de transports article 80 dans les dépenses des établissements, des remontées de terrain et des propositions d'évolution sont faites par les acteurs **notamment sur les champs SSR et psychiatrie** ;
 - Contrairement au champ MCO, sur les champs SSR et psychiatrie, les dépenses ont été réintégrées dans les tarifs journaliers et dans la DAF, sans création d'un supplément facturable en sus ;
 - Les champs SSR et Psychiatrie présentent également des spécificités en matière de permissions de sortie qui doivent être prises en compte dans les solutions proposées.
- Conformément aux engagements pris dans le cadre du comité de suivi de la réforme, des évolutions seront proposées dès la campagne 2019 sur les champs SSR et psychiatrie, pour permettre :
- ✓ Une convergence des modalités de financement des transports dans les champs SSR et psychiatrie avec celles mises en place sur le champ MCO ;
 - ✓ En tenant compte des spécificités de ces deux champs d'activité liées aux permissions de sortie.



- Dans ce contexte, **l'objectif est de vous proposer des solutions qui ont vocation à répondre aux remontées de terrain, sur le secteur DAF comme sur le secteur OQN.**

- Ces propositions sont présentées en deux temps pour prendre en compte les contraintes techniques liées aux délais de mise en œuvre :
 - Des propositions à court terme, dont **l'objectif est une mise en place au 1^{er} mars 2019 ;**

 - Des propositions à moyen terme, qui nécessitent des travaux complémentaires et une assise législative, qui pourraient être **mises en place à horizon 2020.**



Ordre du jour :

1) Propositions à court terme : mise en place en campagne 2019

- *Sur le secteur OQN*
- *Sur le secteur DAF*

2) Proposition à moyen terme : mise en place à horizon 2020

- *Objectif*
- *Travaux techniques à mener*



DIRECTION
GÉNÉRALE
DE L'OFFRE
DE SOINS

Propositions

-

Mise en œuvre en campagne 2019



Propositions campagne 2019 :

Les propositions sont différentes pour prendre en compte les spécificités de chaque secteur en campagne 2019, et notamment les contraintes juridiques liées au financement sous dotation d'une part et dans le cadre de prix de journée d'autre part.

L'objectif est de répondre aux difficultés que vous nous avez fait remonter, en proposant des modalités de financement :

- Fondées sur le nombre de transports réalisés par chaque établissement ;
- Incluant les permissions de sortie, pour répondre aux spécificités des secteurs SSR et psychiatrie ;
- Plus lisibles pour l'ensemble des établissements.

Ces propositions sont une première étape qui a vocation à nous permettre de vous proposer des réponses concrètes dès la campagne 2019. Néanmoins, elles devront nécessairement être affinées, dès la campagne 2020, suite aux travaux techniques complémentaires nécessaires à mener dès 2019.



La création de suppléments « transports OQN »

Objectif : Création de suppléments transports sur l'OQN, pour l'ensemble des établissements SSR et psychiatrie, à l'instar des suppléments TDE et TSE sur le champ MCO. Ces suppléments ont vocation à être facturables en sus des prix de journée, dans le cadre de l'arrêté « prestations OQN ».

Périmètre du supplément : ces suppléments seraient facturables pour l'ensemble des transports concernés par l'article 80 qui ont été intégrés dans les forfaits journaliers. L'objectif est également de permettre **la facturation des permissions de sortie sur la base de ce supplément**, pour les champs SSR et psychiatrie.

Nombre de suppléments : il est proposé de distinguer 2 valeurs de suppléments, à l'instar du champ MCO : transports définitifs / transports provisoires (incluant les permissions de sortie, mais celles-ci pourront être différenciées).

Le taux de prise en charge applicable sera le même que celui du séjour auquel est rattaché le supplément.

👉 Focus champ SSR : Pour ne pas complexifier le dispositif, il est proposé de ne pas appliquer aux suppléments le coefficient « frais de séjour » mis en œuvre dans le cadre de la période transitoire. Les suppléments seraient ainsi facturés à 100% et il n'y aura pas de supplément transport créé sur la partie DMA.



Comme pour le MCO, **les tarifs des suppléments seront fixés au niveau national**, sur la base des masses financières constatées pour chacun des champs d'activité et des types de transports (définitifs / provisoires et permissions de sortie).

- Les dispositions législatives relatives au champ OQN ne permettent pas de fixer des valeurs différenciées par établissement s'agissant de la création d'une nouvelle prestation.
- **En 2019** et dans l'attente des travaux techniques qui permettront d'affiner les modalités de financement pour tenir compte de la distance parcourue, **les établissements sous OQN pourront bénéficier, à l'instar du MCO, d'une mécanique de type « stop loss »** permettant de limiter la perte pour les établissements à 0,1% de leurs recettes.



Travaux techniques en cours :

- **Evolutions des systèmes d'information** : l'intégration du supplément transport dans les systèmes d'information nécessite un certain nombre de travaux techniques pour que les établissements soient en capacité de le facturer en campagne 2019.
 - Des travaux complémentaires sont en cours pour déterminer la faculté ou non d'une mise en œuvre au 1^{er} mars. Si une mise en place dans ces délais n'est pas envisageable, des discussions sur une solution alternative seront engagées.
- **Etudes d'impact** : les travaux sont en cours pour identifier les effets revenus qui pourraient être générés par cette évolution et calibrer le niveau du « stop loss » pour 2019.
 - Ces travaux vous seront présentés dans le cadre d'un prochain GT.



Allocation de crédits DAF sur la base d'un recueil des suppléments transports

Objectif : L'objectif serait d'allouer des crédits DAF aux établissements sur la base d'un recueil ad hoc permettant de remonter le nombre de suppléments transports.

Périmètre : Le périmètre serait identique à celui proposé sur le champ OQN et inclurait l'ensemble des transports inter établissements article 80 ainsi que les permissions de sortie.

Nombre de suppléments : Comme sur le champ OQN, proposition d'identifier deux valeurs de suppléments : Transport définitif et transport provisoire (incluant les permissions de sortie mais avec une différenciation possible).

La valeur des suppléments sera fixée au niveau national.

Travaux techniques en cours

Définition des modalités de recueil et date de mise à disposition des outils de recueil.

Calendrier d'allocation de ces crédits, en lien avec la date de mise à disposition des outils :

- Le cas échéant, versement d'une « avance » en C1 2019 régularisée ultérieurement sur la base des remontées des établissements.



- Comme pour l'OQN, l'allocation de crédits DAF sur la base de valeurs nationales pourrait pénaliser certains établissements.
- **En 2019** et dans l'attente des travaux techniques qui permettront d'affiner les modalités de financement pour tenir compte de la distance parcourue, **les établissements sous DAF pourront également bénéficier, à l'instar du MCO, d'une mécanique de type « stop loss »** permettant de limiter la perte pour les établissements à 0,1% de leurs recettes.

Etudes d'impact : Les travaux sont en cours pour identifier les effets revenus qui pourraient être générés par cette évolution et calibrer le niveau du « stop loss » pour 2019.

→ Ces travaux vous seront présentés dans le cadre d'un prochain GT.

- ☞ **Focus champ SSR** : Pour ne pas complexifier le dispositif, il est proposé de ne pas créer de suppléments transports sur le champ DMA, ce qui implique que les crédits alloués en DAF à ce titre représenteront 100% des montants valorisés dans le cadre des remontées d'information.



DIRECTION
GÉNÉRALE
DE L'OFFRE
DE SOINS

Propositions à moyen terme

-

Mise en œuvre en campagne 2020



Objectifs en campagne 2020 :

- Affiner les modalités de financement pour mieux tenir compte des distances parcourues.
- Pour le champ SSR, il pourrait être envisagé de faire évoluer les modalités de financement des transports dans la perspective de la mise en œuvre du schéma cible de financement en créant, via la LFSS 2020, des suppléments transports facturables à 100% en sus des séjours de DMA pour l'ensemble des établissements de SSR.

Travaux techniques à mener :

- Travaux ATIH pour calibrer des suppléments différenciés en fonction de la distance parcourue.
- Mise en place d'un recueil d'information au séjour.